REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N° 02/AVRIL/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SEANCE DU 12 AVRIL 2014

NOTA :
Le Maire certifie que :
- la convocation a été adressée le : 9 avril 2014
- le compte rendu du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le : 23 avril 2014

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quatorze le douze avril à neuf heures s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la la présidence de Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Laurent BRENNUS - Pascal PARISSE - Anaïs HERON - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Jocelyn DELAVERGNE - Jocelyne DALELE - Thierry BEAUVAL - Marie-Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA – Christophe DAMBREVILLE – Sophie VAYABOURY – Camille BOMART – Jérôme BOURDELAS – Marie Line TARTROU – Rosaire MINATCHY — Jean Luc BILLAUD – Édith LO PAT – Didier FONTAINE – Christel VIRAPIN – Fred JULENON – Huguette GONNEAU – Daniel FONTAINE - Eve LECHAT – Érick FONTAINE - Jean François DELIRON – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Philippe ROBERT – Anne Flore DEVEAUX – Jérémie BORDIER.

ÉTAIENT REPRESENTES :
Jacqueline LAURET (procuration à Michèle MILHAU) - Roland ROBERT (procuration à Philippe ROBERT) - Vanessa CAZAL (procuration à Anne-Flore DEVAUX).

ETAIT ABSENT :
Sophie RIGAT.

.....

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Françoise LAMBERT ayant obtenu la majorité des voix a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement la Présidente a déclaré la séance ouverte.

***Madame le Maire** précise à l'assemblée que le conseil municipal, tel qu'il est réuni aujourd'hui sera rectifié dans les prochains jours. En effet, la 31ème élue de la majorité n'est pas encore officiellement reconnue au niveau de la Préfecture. C'est donc toujours le 9ème élu de la liste de l'opposition, M. Jérémie BORDIER, qui est convoqué à la place de Mme Simone CASAS.*

.....

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20140412-02AVRIL2014-DE
Date de télétransmission : 24/04/2014
Date de réception préfecture : 24/04/2014

AFFAIRE N°02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU QUATRE AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 04 avril 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires détaillées dans l'ordre du jour ci-joint.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal des délibérations de la séance précitée.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

Le Conseil Municipal,
Monsieur Jérémie BORDIER ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (huit abstentions : Messieurs Roland ROBERT, Erick FONTAINE, Jean François DELIRON et Philippe ROBERT et Mesdames Eve LECHAT, Vanessa CAZAL, Marie-Andrée LACROIX/FAVEUR et Anne-Flore DEVEAUX), approuve le procès-verbal de la séance suscitée.

.....
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme
Madame le Maire

Vanessa MIRANVILLE

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20140412-02AVRIL2014-DE
Date de télétransmission : 24/04/2014
Date de réception préfecture : 24/04/2014